

COMITE DE DIRECTION

Réunion de bureau du Mardi 07 janvier 2020

P.V. N° 21

Président : M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : M. William PONT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : MM. Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

Assistent à la réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Ludivine REGNIER (CTD DAP) – MM André ABLARD - Guy BOUCHON - Patrick FAUTRAD - Gérard IVORA - Antoine MANCINO – André SASSELLI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Audition de 4 officiels
- Informations

CORRESPONDANCES

• F.F.F

- Publication sur Réseau Bleu d'un article concernant le Foot Loisir.

- Projet du PV du BELFA du 13 décembre 2019. Noté.

- Information concernant l'application des lois du jeu du football à 11 sur le football à 8. Noté

- Dans le cadre de l'accompagnement des conseillers techniques et le suivi de leurs missions, la Direction Technique Nationale nous informe de la mise en œuvre des : LOT 1 : Annuaire et Organisations en cours d'actualisation (150 fiches individuelles actualisées), LOT 2 : Gestion des parcours / Réalisation des entretiens annuels et LOT 3 : Gestion des missions / Elaboration des lettres de missions à partir des directives techniques nationales. Noté.

- Dispositif F.A.F.A Emploi Clubs. Noté.

- Information concernant le décès de Bernard LEFEVRE, ancien international, à l'âge de 89 ans. Le Président et les Membres du Comité de Direction présentent à la famille leurs plus sincères condoléances.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Suite à un courrier reçu, demande d'information complémentaire sur le football dans la ville de ST TROPEZ. Noté.

- Concernant l'accession en championnat U14 Ligue. Noté.

- La réunion plénière de la C.R.T.I.S se tiendra le vendredi 07 février 2020 de 9h00 à 13h00 au siège du District de Provence. MM. Gérard IVORA et André ABLARD seront présents à cette réunion.

• CLUBS

- **ST MAXIMIN** : Confirmation de l'accord du prêt des installations pour le 05 février 2020 pour l'organisation de la détection U14 Garçons. Transmis à la CTD DAP.

- **STE MAXIME** : Organisation d'un tournoi de football féminin U9F à U11F le 15 février 2020 et un tournoi Futsal Séniors le dimanche 16 février 2020. Transmis à la Commission homologation des Tournois.

- **VIDAUBAN** : Concernant des problèmes rencontrés lors d'un match de U15 D2 du 22.12.19. Noté.

- **USAM** : Concernant des incidents survenus lors d'un plateau U6 à U9. Transmis au Président, au Secrétaire Général et à la CTD DAP.

- **ISSOLE FUTSAL** : Concernant la prise en charge à 50% des licences futsal Jeunes pour cette saison. Transmis au Président.

• DIVERS

- **DISTRICT DE L'INDRE ET LOIRE** : Note de présentation concernant l'expérimentation en cours de la caméra embarquée portée par l'arbitre. Noté.

- **M. Khalil TABTI** : Remerciements pour les témoignages et le soutien qu'il a reçus suite à son agression. Noté.

- **M. Marc PASERI** : Concernant sa candidature pour la Commission de Discipline. Cette demande sera étudiée lors de la prochaine mandature.

INFORMATION U 14 CHANGEMENT DE CLUB EN U14

Un joueur U14 **peut changer de club en cours de saison sans être soumis à l'article 31/2 des Règlements sportifs du District du VAR seulement pour cette saison 2019/2020 et uniquement en championnat.**

En effet, les deux phases des compétitions U14 sont considérées comme des **championnats différents**.

FOOT D'ANIMATION Rattrapage de la journée annulée du 23 Novembre 2019

Afin de préserver la régularité et la finalité des compétitions en football d'animation « U10, U11, U12 et U13 » le District du Var a décidé de faire jouer toutes les rencontres ANNULEES le samedi 23 novembre 2019 en raison des intempéries.

La journée dédiée à ce rattrapage est fixée au Samedi 18 Janvier 2020.

Les clubs recevant devront faire parvenir leurs convocations au District pour le mercredi 15 Janvier 2020 au plus tard. Les rencontres qui se sont jouées le 23 novembre malgré les intempéries ou en accord avec les clubs après cette date ne sont pas concernées par cette décision et ne seront bien évidemment pas rejouées. En conséquence le planning de la 2^{ème} phase a été modifié et débutera le 1^{er} février 2020.

AUDITION

Après avoir entendu les explications des officiels (1 délégué et 3 arbitres), le Comité de Direction décide de classer le dossier sans suite.

INFORMATIONS

- **Suite aux agressions des officiels survenues depuis le début de la saison, le Comité de Direction décide à compter du 18 décembre 2019 et jusqu'à la fin de la saison, le doublement des sanctions pour voie de fait sur officiels.**

«VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes.

Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».



*Le Président Pierre Guibert
Les membres du Comité de
Direction
Le Personnel Administratif
Du District du Var de Football
Vous souhaitent
Une belle et Heureuse Année
2020*

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Suite à la session d'un minibus, le District du Var ne peut vous proposer qu'un Minibus à la location.

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.**

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

*Prochaine réunion Plénière
Le mardi 14 janvier 2020*

**Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO**